



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

éducation nationale et recherche : personnel

Question écrite n° 27627

Texte de la question

M. Jacques Péliissard appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation des personnels administratifs de catégorie C de l'éducation nationale. Ces personnels, quel que soit leur corps (ils sont en effet répartis dans les deux corps d'agents administratifs E2 et E3, et adjoints administratifs E4, E5 et NEI), exerceraient les mêmes métiers, auraient les mêmes responsabilités et se verraient confier indifféremment les mêmes tâches professionnelles. Pourtant, les personnels concernés feraient l'objet de traitements différenciés. Etant entendu - au vu des recommandations élaborées dans le prolongement de l'audit du dispositif OMEGA réalisé en 1995 - que la fusion de ces corps apparaîtrait comme une solution efficiente sur le plan de la gestion du personnel, il demande dès lors au Gouvernement ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

L'évolution des métiers administratifs du niveau de la catégorie C a en effet conduit à ce que les tâches exécutées par des personnels du niveau agent et du niveau adjoint soient plus difficilement différenciables qu'autrefois. C'est pourquoi une réflexion est engagée, au sein du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, visant à une transformation progressive des postes d'agents en adjoints.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Péliissard](#)

Circonscription : Jura (1^{re} circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27627

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 29 mars 1999, page 1826

Réponse publiée le : 19 avril 1999, page 2361